



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assurance automobile

Question écrite n° 43593

Texte de la question

M. François Rochebloine appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les moyens d'améliorer la prévention des accidents de la circulation et la protection des conducteurs dans ce domaine. Afin d'amener les conducteurs à prendre davantage conscience des risques d'accidents, certains responsables estiment qu'il serait souhaitable de compléter la formation au permis de conduire par un programme portant sur la législation en matière d'accidents de la circulation et sur les contrats d'assurance. De même, afin d'assurer une meilleure garantie des conducteurs en cas d'accident, il pourrait être envisagé de rendre obligatoire l'assurance conducteur, au même titre que celle de la responsabilité civile. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la position du Gouvernement sur ces deux sujets.

Texte de la réponse

La loi du 5 juillet 1985 relative à l'indemnisation des victimes de la circulation routière permet d'indemniser toutes les victimes à l'exclusion du conducteur fautif. L'évolution de la jurisprudence et le développement des garanties du conducteur souscrites en complément des contrats de responsabilité civile automobile ont permis une indemnisation plus fréquente des dommages subis par ces victimes. Cependant, alors que les conducteurs représentent la majorité des victimes parmi les usagers de la route, cette garantie n'est pas encore systématiquement souscrite et l'étendue des garanties et les modalités de leur mise en jeu, donc la qualité de l'indemnisation, varient considérablement d'un contrat à l'autre. En conséquence, la protection du conducteur doit encore être améliorée. Il convient de rechercher des solutions qui garantissent une indemnisation minimale suffisante à un prix supportable, mais le recours à une obligation d'assurance ne constitue pas forcément la seule voie appropriée pour y parvenir. Les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie réfléchissent à cette question avec l'ensemble des acteurs concernés.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43593

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1719

Réponse publiée le : 3 juillet 2000, page 3952